



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER

Siège social : 5 route de Clermont 03000 MOULINS  
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437  
J.O. du 7 janvier 1981

## PROCÈS-VERBAL de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 2 octobre 2021 à Moulins (Allier) – Stand de Tir Roger Dumont

### **I. APPEL DES CLUBS - VERIFICATION DES POUVOIRS - DESIGNATION DES ASSESSEURS**

N° Club	CLUB	Nombre de voix	représentation
03 03 001	TS VAUX	0	Club non actif au 1 <sup>er</sup> septembre 2021
03 03 002	STAR ST-POURCAIN	4	Pdt Denis LLADO excusé / pouvoir à Benoît GUILLAUMIN
03 03 003	AST TREIGNAT	7	Le Président Jean Pierre CHAULIER
03 03 004	STA CUSSET	5	Pdt Christian KOELLER excusé / pouvoir à Jacques BRULET
03 03 006	CSLG MONTLUÇON	2	Non représenté
03 03 006	BALL TRAP MONTLUÇON QUINSSAINES	2	Le Président Christophe BLOIS
03 03 095	RPNA COMMENTRY	4	Pdt Michel LEGALLOIS excusé / Pouvoir à Daniel GUILLOT
03 03 143	STS MONTLUÇON	4	Le Président Michel BARBENCHON
03 03 144	ASTA MOULINS	6	Le Président Daniel GUILLOT
03 03 145	ST BOURBON L'ARCHAMBAULT	2	Le Président David GOULERET
03 03 170	REX-CLUB DOMÉRATOIS	4	Pdt Gino SIMONUTTI excusé / Pouvoir à Pierre BESSIÈRE
03 03 252	TS VICHY	6	Le Président Loïc BIRON
	<b>Total des voix</b>	<b>46</b>	

**Clubs présents ou représentés : 10 sur 11  
soit un total de 44 voix sur 46**

Le quorum du quart des membres et des voix est donc largement atteint.

Afin d'encadrer les potentiels votes à venir, le Président demande des volontaires dans l'Assemblée qui ne soient pas élus dans le CD actuel. Se portent scrutateurs et assesseurs :

Corentin GUILLOT, Michel BARBENCHON, David GOULERET et Patrice LEDUC. Le Président les remercie.

### **II. OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Président du Comité Départemental Daniel GUILLOT ouvre la séance à 15 heures 20' en présentant les excuses de Monsieur Le Maire de Moulins Pierre-André PÉRISSOL, retenu par d'autres engagements, de Denis LLADO, Président de la STAR Saint-Pourcinoise, de Christian KOELLER, Président de la STA CUSSET, de Michel LEGALLOIS Président du TIR CIBLE RPNA de COMMENTRY et de Gino SIMONUTTI, Président du REX-CLUB DOMÉRATOIS.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation aux travaux de cette assemblée et présente les invités.

Johnny KARI, Adjoint au Maire de Moulins, en charge des associations et de la jeunesse, François BROCHET, élu départemental sur le canton de Montluçon 2, délégué au Sport pour le Conseil Départemental. En visiteur, on note la présence de monsieur Ousmane GUEYE, Chargé de mission développement du sport dans les territoires au Conseil Départemental de l'Allier.

Le Président remercie Patrice LEDUC, Responsable Formation Ligue, qui présentera l'organisation de la formation, mise en place par la Ligue Régionale d'Auvergne de Tir, ainsi que Madame Anne-Lise CHALMIN, dont le poste de vérificatrice aux comptes sera proposé au vote lors de cette Assemblée Générale.

Élisabeth de PRIGOUNOFF, Secrétaire du Comité, est remerciée pour la préparation de la salle et pour la vérification des pouvoirs et signatures des Présidents, tandis que Corentin GUILLOT l'est tout autant pour la présentation de l'ensemble des documents par vidéo-projection.

### **III. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2020**

Le Président demande aux membres de l'Assemblée si les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective du 19 septembre 2020 appellent des remarques particulières. Aucune observation n'est faite.

Approbation du procès-verbal :

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Élective du 19 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **IV. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Le Président donne lecture de son rapport moral (annexe) pour l'exercice 2020-2021. Celui-ci n'appelle aucune question des membres présents. Bien que ce ne soit pas une obligation, le rapport est soumis au vote de l'Assemblée.

Approbation du rapport moral du Président :

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

### **V. POINT SUR L'ARBITRAGE**

Didier COLSON, Responsable Départemental de l'Arbitrage, fait remarquer que les effectifs des dames et hommes en rouge sont en baisse. Didier invite les Présidents des clubs de l'Allier à proposer à leurs licenciés de s'inscrire à l'examen départemental.

### **VI. POINT SUR LA FORMATION**

Patrice LEDUC présente à l'assemblée les multiples points relatifs à la formation mise en place au niveau de la Ligue, déclinée dans les départements. Patrice insiste sur la nécessité de former les bénévoles. Le CAC (Certificat Accueillir et Conseiller) sera départementalisé, une aide pédagogique dans les clubs est proposée. Il annonce qu'un recyclage animateur et initiateur est prévu à Moulins les 6 et 7 novembre 2021. Le diaporama présenté par Patrice figure en annexe.

### **VII. RAPPORT D'ACTIVITÉS SAISON 2020-2021**

Le Président informe que l'activité de la saison passée a été réduite à néant. La situation sanitaire a eu pour conséquence l'annulation de l'ensemble des compétitions.

### **VIII. RAPPORT FINANCIER**

Le trésorier Bruno BEZANÇON donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice (annexe) et commente les différents documents présentés à l'Assemblée.

Il rappelle en séance les aides apportées aux clubs par le Comité Départemental, pour des travaux de lutte contre la pandémie Covid-19 ou plombémie (STS Montluçon, AST La Treignatoise, STA Cusset, ASTA Moulins et TS Vichy ou encore pour l'acquisition de cibles électroniques (Rex-Club Domérais et Asta Moulins). Il est rappelé que le B.T.M.Q. (Ball Trap Montluçon Quinssaines) sera prioritairement aidé sur la saison 2021-2022 pour contribuer à la réalisation de compétitions en disciplines Skeet ou Fosse Olympique.

## **IX - RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES**

Le vérificateur aux comptes Romain RAMALINGOM-SELLEMOUTOU ayant quitté la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le club de tir sportif de Libourne, c'est Madame Anne-Lise CHALMIN, pressentie pour le remplacer, qui donne lecture du rapport du vérificateur aux comptes.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier pour sa saine gestion.

Approbation du rapport financier et des comptes de l'année écoulée (2020-2021) :

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport financier et les comptes de l'exercice écoulé (2020-2021) sont approuvés à l'unanimité.

## **X. AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice (8392.77 €) au compte de « report à Nouveau ».

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **XI. BUDGET PREVISIONNEL**

Le trésorier Bruno BEZANÇON reprend la parole pour commenter les prévisions par poste, puis répond aux questions posées par l'Assemblée.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le budget prévisionnel 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

## **XII. NOMINATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES**

Le Président rappelle la situation de départ du précédent vérificateur aux comptes et demande à l'Assemblée s'il y a des candidats pour les deux postes à pourvoir. Personne ne propose sa candidature.

Le Président signale aux membres présents qu'il a sollicité Madame Anne-Lise CHALMIN, sur les conseils du Vice-Président Jean-Pierre CHAULIER, pour reprendre le poste de vérificatrice aux comptes.

Sa candidature est soumise au vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Madame Anne-Lise CHALMIN est élue vérificatrice aux comptes pour l'exercice 2021-2022 à l'unanimité. Vifs applaudissements.

## **XIII. COTISATION licence 2022-2023**

Le président demande à l'assemblée si la cotisation de 5 € par licencié doit être augmentée ou maintenue. Il est acté la stabilité du montant de la part départementale à 5 euros pour les licences A (adultes) et le rétablissement de cette cotisation départementale sur la licence B (Jeune).

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 44

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. La cotisation par licencié est maintenue à 5 €  
Le Président rappelle que les membres du Comité Directeur du Comité Départemental avaient voté à l'unanimité la suppression de la part départementale de 5 €, exceptionnellement pour cette saison 2021-2022, tant pour les renouvellements que pour les nouvelles licences intéressant les jeunes.

#### **XIV. COTISATION des Clubs 2021-2022**

Le Président rappelle les termes du point n° XII du procès-verbal de la dernière assemblée générale du Comité Départemental. Il s'agit du rétablissement de la cotisation des clubs au Comité Départemental pour être en conformité avec **l'article 6** de nos statuts : *Les sociétés de tir affiliées contribuent au fonctionnement du Comité Départemental par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixées par l'Assemblée Générale.*

Son montant avait été fixé à 10 €. Un courrier d'appel à cotisation sera envoyé à l'ensemble des Présidents des clubs.

#### **XV. Calendrier sportif départemental pour la saison 2021-2022**

Le Président présente aux membres le calendrier sportif départemental, qui est complet, tant pour la saison hiver qu'été.

Il redit sa satisfaction quant à recevoir les prochains championnats de France des écoles de tir en 2022 à Montluçon, ceux en arbalète Field IR900 la même année à Cusset et ceux à 25-50 mètres en 2024 à Moulins.

#### **XVI. QUESTIONS DIVERSES**

Le Président lit la question écrite par le Président Denis LLADO : « Comment se protéger des licenciés ou demandeurs de licences « indésirables » venant d'autres clubs ? ».

Le Président répond qu'il est uniquement possible de se conformer au certificat médical établi par le médecin qui reçoit un licencié ou un futur licencié. Il est constaté que la plupart du temps, le président qui reçoit un licencié souhaitant muter dans son club ne prend pas attache avec le Président du club « sortant ». Les plus anciens dirigeants se souviennent que l'avis du Président du club « sortant » était requis au moment de la mutation. On peut s'interroger sur la légalité de cette pratique, tombée dans l'oubli.

#### **XVII. INTERVENTIONS**

Avant de clôturer les travaux de l'Assemblée Générale, le Président Daniel GUILLOT donne la parole aux deux invités Johnny KARI et François BROCHET, puis laisse le mot de la fin à Jean-Pierre CHAULIER, avec, cette fois, la casquette de Président de notre Ligue Régionale d'Auvergne de Tir.

Johnny Kari remercie le Président pour son invitation et confirme ce qu'il avait annoncé lors de l'Assemblée Générale de l'ASTAM la semaine précédente. La Ville de Moulins sera aux côtés de l'ASTA Moulins pour l'organisation des championnats de France 25-50 mètres.

François Brochet, à son tour, nous indique qu'à travers cette assemblée générale, il découvre les facettes du Tir Sportif, notamment ses nombreuses disciplines mais aussi l'aspect de la rigueur et de la sécurité. Il note avec satisfaction la tenue prochaine des championnats de France des écoles de tir à Montluçon.

Jean-Pierre CHAULIER termine par un point sur la classification des armes en catégorie A1-11, qui pourraient être interdites par application du décret à paraître avant la fin de cette année. Membre du Comité Directeur Fédéral, Jean-Pierre confirme l'entier soutien de la FFTir aux clubs organisateurs de championnats de France.

Sur l'invitation du Président Daniel GUILLOT, les membres de l'assemblée sont appelés à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 17 heures 30'.

Le Président,	La Secrétaire,
	
Daniel GUILLOT	Élisabeth de PRIGOUNOFF